



## PROCÈS VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 2 (MER CELTIQUE)

Salle 21.04 “Jacob Van Artevelde” - Virginie Lovelinggebouw (VAC)  
Koningin Fabiolalaan, 9000 Gand

Mardi 3 juillet 2018  
14h00 – 16h00

#### 1. Accueil et présentations

Le président, Jesús Lourido Garcia, a envoyé ses excuses. Le vice-président, Paul Trebilcock, a ouvert la réunion et accueilli les participants. D'autres excuses ont été reçues de la part de Javier Lopez (Oceana), et Luis Francisco Marín (OPPAO).

L'ordre du jour a été adopté tel qu'il avait été rédigé.

Le secrétariat a informé les participants des points d'action de la dernière réunion à Madrid (7 mars 2018) :

1. Le CC EOS doit revoir l'avis sur l'aiglefin de mer Celtique

Une référence à cet avis et d'autres mises à jour sont fournies dans l'avis du CC sur l'OD (17 avril [link](#) – [lien](#)- [enlace](#)).

2. L'avis sur la langoustine doit être envoyé à la CE pour demander l'évaluation du CIEM

Le courrier a été envoyé à la COM le 13 juin 2018 ([link](#) – [lien](#) –[enlace](#))

3. Le secrétariat doit recueillir une bibliographie détaillée des effets des prospections sismiques sur le milieu marin.

Ce point d'action résulte de la réunion du CC EOS à Edimbourg en 2017. Une liste a été envoyée au président et au vice président avant la réunion et est téléchargée à titre d'information contextuelle à cette réunion ([link](#), En anglais uniquement). Les participants ont débattu de la nécessité d'autres actions au point 3 de l'ordre du jour.

4. Revoir l'avis précédent sur le retrait de la plie en 7.hjk du régime de TAC et demander de plus amples informations à la COM

Une référence à cet avis est incluse dans l'avis du CC sur l'OD (17 avril [link](#) – [lien](#)- [enlace](#)). Un



groupe de travail CIEM a été mis en place pour donner une réponse à la demande de la CE sur le rôle de l'instrument Total Ammissible des Captures eu égard à la gestion et la conservation de la pêche. L'avis pour les stocks d'eau profonde peut être consulté sur le site web ([link, En anglais uniquement](#)).

5. Le secrétariat va distribuer :
  - a. Le rapport de *Fishing into the Future* sur les '*Consignes pour la collecte de données de la pêche-science*'.
  - b. Un rapport sur les études de sélectivité fourni par M. Kelly
  - c. L'évaluation économique précédente sur l'aiglefin de mer Celtique, fourni par la COM

Les documents ont été téléchargés à titre d'information contextuelle à la réunion du GT2 (7 mars, Madrid, [link-lien -enlace](#))

6. Le secrétariat va assurer le suivi avec le CIEM sur une réunion de benchmark possible pour l'aiglefin de mer Celtique

Le groupe de travail du CIEM sur l'écorégion mer Celtique s'est réuni en mai 2018 pour rédiger un avis sur les stocks de mer Celtique et envisager de possibles réunions de benchmark en 2019 (aiglefin mer Celtique inclus). Avant de formaliser le benchmark, des termes de référence (TDR) doivent être rédigés et présentés au conseil consultatif du CIEM (ACOM) pour approbation. Le CC EOS sera informé si une réunion de benchmark est organisée.

7. Mme Fernandez va aider le secrétariat à rédiger une demande à la COM visant à fournir des données pour une analyse de la sous-utilisation des quotas par état membre.

Suite à la demande du CC, la COM a partagé les données brutes. La procédure et les analyses potentielles de ces données ont été débattues lors d'une réunion avec le président, les vice-présidents et le secrétariat. Mme Fernandez a présenté une mise à jour au GT au point 3 de l'ordre du jour.

## **2. Présentation de l'avis du CIEM pour les eaux occidentales septentrionales**

M. Ghislain Chouinard (Vice président ACOM) a présenté une présentation générale de l'avis du CIEM, ceci incluait un résumé du travail effectué par le WKIrish et le WKLife8 du CIEM et les progrès accomplis par le CIEM en matière de fourchettes de Fmsy. Toutes les présentations peuvent être consultées sur le site web ([link, en anglais uniquement](#)).

## **3. Avis du CIEM pour la mer Celtique**

M. Ghislain Chouinard (Vice président ACOM) a présenté l'avis pour les stocks de mer Celtique pour le CIEM.

Après la présentation, le président a donné la parole aux participants pour les questions et invité les



membres à offrir un feedback spécifique qui formera la base de la réponse du CC EOS aux possibilités de pêche pour 2019.

En réponse aux questions posées par les membres, M. Chouinard a précisé comme suit :

- Le CIEM offre un avis sur la pêche mixte à la demande de la COM, par exemple pour la mer Celtique en 2017 ([link](#), en anglais uniquement). Les considérations de pêche mixte reposent sur les évaluations de stock unique associées aux informations sur la composition moyenne de capture et les efforts de pêche des différentes flottilles et pêcheries. Pour les différents scénarios inclus, les conséquences éventuelles associées sont débattues. Les projections de pêche mixte sont présentées en termes de capture. Un scénario de « fourchette » est inclus, où les disparités potentielles de TAC en 2018 sont minimisées en fixant des niveaux de pêche cibles au sein des fourchettes de Fmsy. Ce scénario renvoie une mortalité par pêche par stock qui s'il est utilisé pour fixer les possibilités de pêche par stock unique pour 2018, peut réduire l'écart entre les TAC les plus et les moins restrictifs, réduisant ainsi le sur-quota potentiel et les non-utilisations.
- Les scénarios de pêche mixte sont basés sur les hypothèses centrales selon lesquelles les modes de pêche et la capturabilité des flottilles en 2017 et 2018 sont identiques à ceux de 2016 (similaire aux procédures des prévisions de stock unique, où la croissance et la sélectivité sont supposées constantes). Les scénarios ne tiennent pas compte de ce qui arrive avec les EM qui ont un quota zéro. Le CIEM reconnaît que les autres scénarios sont valables, en particulier si on considère les questions d'atténuation des situations de choke. Le feedback des parties prenantes est apprécié.
- L'enquête française (EVHOE), qui recueille des données sur le merlan, n'était pas disponible en 2017. Le groupe de travail d'évaluation a estimé que l'absence de ce point de données dans l'ensemble des séries chronologiques ne nuit pas à l'évaluation car il existe d'autres enquêtes qui couvrent 2017.
- La perception du stock de cabillaud a changé radicalement, en particulier eu égard aux prévisions de recrutement et de captures. Les captures de cabillaud ont été inférieures bien que l'effort soit demeuré constant, à ce qui avait été prévu antérieurement. Ceci suppose une biomasse inférieure, estimée inférieure à la Blim.
- Actuellement, l'avis du CIEM ne tient pas compte des mesures d'évitement spécifiques. Le groupe de travail du CIEM TAC-MAN examine d'autres mesures de gestion qui seraient probablement aussi efficaces que le TAC. Utiliser l'évitement comme une mesure de gestion ne fonctionnerait que pour les espèces qui sont spécifiques à une zone ou se regroupent dans certaines zones. Le CIEM peut étudier de tels scénarios suite à une demande spécifique.
- Les zones de gestion du cabillaud sont très vastes et la distribution du cabillaud est hétérogène. Les observations de cabillaud en zone 7.d sont très faibles. Bien que la cause du déclin de l'abondance soit incertaine, et que d'autres facteurs que la pêche puissent avoir un effet, il s'agit du seul facteur que nous puissions contrôler/changer. Donc l'avis de capture est très faible.
- La méthode utilisée pour estimer le recrutement de l'aiglefin de mer Celtique est la même que celle utilisée les années précédentes. Le modèle ASAP utilisé pour estimer les paramètres de population incluant le recrutement des séries historiques et la moyenne géométrique à long terme (1993-2015) est utilisé dans la projection. Pour le cabillaud de mer Celtique il y avait un changement du recrutement assumé utilisé pour les projections. Il



y a un fort schéma rétrospectif dans les estimations de recrutement du cabillaud de mer Celtique. Compte-tenu de la croissance rapide, le recrutement constitue une portion importante des captures pour l'année de l'avis. Le recrutement s'est avéré particulièrement faible ces dernières années, et compte-tenu que la SSB est une des plus faibles des séries chronologiques, le 25<sup>e</sup> quantile des séries chronologiques du recrutement (en opposition à la moyenne géométrique utilisée dans l'évaluation précédente) a été considéré plus cohérent avec le recrutement qu'on aurait pu s'y attendre. Le 25<sup>e</sup> quantile a également été utilisé en projection dans l'évaluation de 2016.

- En 2017, Le CIEM a fourni un avis pour le lieu jaune pour 2018–2020. L'avis a été mis à jour en juin 2018 suite à une demande de l'UE de fournir un nouvel avis pour 2019 prenant en compte les informations les plus récentes.
- Les évaluations de baudroie commune et de baudroie rousse (baudroie commune en sous-zone 7 et dans les divisions 8.a–b et 8.d et baudroie rousse dans les divisions 7.b–k, 8.a–b, et 8.d) ainsi que d'autres stocks de baudroie ont été examinées lors d'un benchmark qui a eu lieu en février 2018.

Les évaluations sont réalisées séparément pour chacun des stocks. Le type d'évaluation (par ex. : évaluation analytique (approche RMD) par rapport aux tendances et autres (approche de précaution) dépend des données disponibles et de la pertinence d'un modèle d'évaluation. Pour la baudroie commune, en raison des forts signaux de cohorte présents dans la zone de capture et des indices de relevé, un modèle statistique de prise selon l'âge (approche analytique) a été estimé le mieux adapté à ce stock. Cependant, pour la baudroie rousse, la distribution des longueurs de débarquement pour la période de 2002 à 2016 semble avoir des difficultés à suivre les cohortes et le benchmark a conclu qu'une évaluation par tendance pour fournir un avis d'approche de précaution était la meilleure approche pour ce stock. De plus amples informations peuvent être consultées dans le rapport du benchmark<sup>1</sup>.

Les commentaires spécifiques exprimés par les membres incluent :

- Les enquêtes incluses dans les évaluations de la plie semblent ne couvrir qu'une partie de la zone de pêche. Par exemple pour la plie en 7.hjk, les captures proviennent essentiellement du Royaume-Uni et des chalutiers à perche belges en 7.h, alors que l'enquête irlandaise utilisée dans les évaluations couvre 7.j et 7.k
- La COM a proposé de réduire les exemptions De Minimis pour la sole 7.fg. les membres ne comprennent pas encore comment cela sera mis en œuvre.
- Attendu que le CIEM produit des avis pour les différents stocks de baudroie selon les évaluations les plus pertinentes en fonction des données disponibles, le CC demande des clarifications eu égard à la détermination d'un TAC commun pour la baudroie commune et la baudroie rousse

**ACTION :** Le groupe de travail va rédiger un avis provisoire pour la COM sur la fixation des possibilités de pêche pour 2019 en fonction de la discussion

#### 4. Suivi des discussions précédentes

<sup>1</sup> CIEM 2018b. Rapport de l'atelier Benchmark sur les stocks de baudroie dans la zone CIEM (WKANGLER), 12–16 février 2018, Copenhague, Danemark. ICES CM 2018/ACOM:31. En préparation  
<http://ices.dk/community/groups/Pages/WKAngler.aspx>.



Les participants ont été informés qu'une bibliographie sur les effets des prospections sismiques a été téléchargée à titre d'information contextuelle sur le site web du CC EOS pour cette réunion. Il a été proposé de rédiger un courrier à la COM visant à demander une évaluation du CIEM eu égard aux activités sismiques dans les EOS et les effets potentiels sur le zooplancton par exemple.

**ACTION :** Rédiger un courrier à la COM demandant une évaluation CIEM indépendante sur les activités sismiques dans les EOS et les effets potentiels.

Mme Fernandez a présenté les résultats de l'étude sur la sous-utilisation des quotas par les états membres (voir le site web du CC EOS pour cette réunion). Il a été recommandé de traduire la présentation en anglais et en français. Le président a informé les participants que les résultats de l'étude et la façon dont les résultats pourraient être utilisés à titre d'outil d'atténuation des situations de choke feront l'objet d'une étude approfondie lors de la prochaine réunion du CC EOS sur l'obligation de débarquement (19 juillet 2018).

#### 5. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Le groupe de travail va rédiger un avis pour la COM sur la fixation des possibilités de pêche pour 2019 en fonction de la discussion
2	Rédiger un courrier à la COM demandant une évaluation CIEM indépendante sur les activités sismiques dans les EOS et les effets potentiels.

